



NORTHWEST TERRITORIES HEALTH AND SOCIAL SERVICES LEADERSHIP COUNCIL CHAIR NOMINATION PACKAGE

CONSEIL DE LEADERSHIP DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DOSSIER DE CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE

Name of NOMINEE (Person Being Nominated – please print):
Nom du CANDIDAT (personne visée par la candidature – en caractères d'imprimerie) :

Mr. / M. Mrs. / M^{me} Ms. / M^{lle}

Contact Information of NOMINEE / Coordonnées du CANDIDAT

Mailing Address:
Adresse postale :

Phone # or Cell #:
N° de tél. ou cell. :

E-mail Address:
Adresse courriel :

Nominating Organization, if applicable: Organisation proposant la candidature, le cas échéant :

Mailing Address:
Adresse postale :

Phone # or Cell #:
N° de tél. ou cell. :

E-mail Address:
Adresse courriel :

Please provide a brief explanation as to why this Nominee should be appointed as the Chair of the Leadership Council by outlining the Nominee's relevant knowledge, skills and experience.

Veillez expliquer brièvement pourquoi ce candidat mérite d'être nommé à la présidence du Conseil de leadership, en faisant valoir ses connaissances, ses compétences et son expérience.

**ATTENTION: NOMINEE MUST ALSO COMPLETE ATTACHMENT A.
ATTENTION : LE CANDIDAT DOIT AUSSI REMPLIR L'ANNEXE A.**

Signature :

Date :

Please print name if representing a Nominating Organization:
Veillez écrire votre nom en caractères d'imprimerie, si vous représentez une organisation proposant une candidature :

Criteria for Serving as Chair of the Leadership Council	Critères à respecter pour être président du Conseil de leadership
<p>People are eligible to serve as the Chair of the Leadership Council if they are:</p> <ul style="list-style-type: none"> Residents of the Northwest Territories for at least six months immediately preceding August 1, 2022; A Canadian citizen or permanent resident as defined by the <i>Immigration and Refugee Protection Act</i>; At least 19 years of age; Knowledgeable regarding the purpose, roles and responsibilities of the Chair of the Leadership Council as the Board of Management under the Hospital Insurance and Health and Social Services Act; Experienced with a proven track record for financial and strategic management, and leadership skills for effective corporate governance; Available for and committed to full participation as the Chair; A role model for healthy living; Prepared to sign a statement of ethics and confidentiality related to their duties; Able to demonstrate that they are not in a position of conflict with respect to their role as the Chair; Understands NWT and Canadian contexts for planning, organization and delivery of health and social services; Has high ethical standards; An understanding that ultimate accountability is to the Minister of Health and Social Services; The willingness to accept the obligations and constraints of being a Chair of the Leadership Council. <p>People cannot serve as Chair of the Leadership Council:</p> <ul style="list-style-type: none"> If they or their spouse work for or provide services for the health and social services system; If they are a Member of the Legislative Assembly or a Member of the Parliament of Canada; If they have, within the last three years, been convicted of an offence under the <i>Criminal Code</i> and was sentenced to a term of imprisonment; If they or their spouse are an employee, financial advisor or official of an organization that represents employees or other persons in the health and social services system; or If they are a physician, dentist or other health professional with privileges at a health or social services facility; or If they are an auditor or solicitor (lawyer) for NTHSSA, Hay River HSSA or Tłıchq Community Services Agency; or If they have held the office of Chairperson of the Leadership Council for 6 consecutive years; or If they are a justice of the peace, a territorial judge, a justice of NWT Supreme Court; or If they have a direct or indirect conflict of interest with the Leadership Council or the NTHSSA. 	<p>Un candidat est admissible à la fonction de président du Conseil de leadership s'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> est résident des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins six mois à partir du 1^{er} août 2022; est considéré comme citoyen canadien ou résident permanent en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>; est âgé d'au moins 19 ans; a connaissance de la mission, des fonctions et des responsabilités liées à la présidence du Conseil de leadership, en tant que conseil d'administration en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux</i>; possède une expérience avérée en gestion financière et stratégique et des compétences en leadership afin d'assurer efficacement la gouvernance du Conseil; s'engage à participer pleinement aux activités du conseil; est un modèle de vie saine; est prêt à signer une déclaration en matière d'éthique et de confidentialité; peut démontrer qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts par rapport à son rôle au sein du conseil; comprend les implications qu'ont les contextes ténois et canadien sur la planification, l'organisation et la prestation des services de santé et des services sociaux; possède des normes éthiques élevées; comprend qu'il doit rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux; est prêt à accepter les obligations et les contraintes associées au fait d'être à la tête du Conseil de leadership. <p>Le candidat n'est pas admissible à la fonction de président du Conseil de leadership :</p> <ul style="list-style-type: none"> si lui ou son ou sa conjoint(e) travaille (y compris comme fournisseur de services) pour le système de santé et de services sociaux; s'il est député à l'Assemblée législative ou au Parlement du Canada; s'il a, au cours des trois dernières années, été déclaré coupable d'une infraction en vertu du <i>Code criminel</i> et condamné à une peine d'emprisonnement; si lui ou son ou sa conjoint(e) sont des employés, des conseillers financiers du système de santé et des services sociaux ou des représentants d'un organisme agissant pour des personnes travaillant au sein du système; s'il est médecin, dentiste ou autre professionnel de la santé bénéficiant de privilèges dans un établissement de santé ou de services sociaux; s'il est auditeur de l'ASTNO, de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River ou de l'Agence de services communautaires Tłıchq ou un avocat agissant pour ces organismes; s'il a occupé le poste de président du Conseil de leadership pendant six années consécutives; s'il est juge de paix, juge territorial ou juge de la Cour suprême des TNO; s'il est impliqué, directement ou indirectement, dans un conflit d'intérêts avec le Conseil de leadership ou avec l'ASTNO.

<p>Completed nomination forms can be sent by mail, fax or email to: Minister of Health and Social Services c/o Deputy Minister, Department of Health and Social Services Box 1320 7th floor, Tatsaoṭṭine Building YELLOWKNIFE, NT X1A 2L9 Fax #: 867-873-0266 Email: rwc nominations@gov.nt.ca</p>	<p>Les formulaires de candidature remplis peuvent être envoyés par courrier, par télécopieur ou par courriel à l'aide des coordonnées suivantes : Ministre de la Santé et des Services sociaux a/s du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux C. P. 1320 Immeuble Tatsaoṭṭine, 7^e étage Yellowknife NT X1A 2L9 Télec. : 867-873-0266 Courriel : rwc nominations@gov.nt.ca</p>
--	--

ATTACHEMENT A / ANNEXE A

Name of Nominee (Person being NOMINATED):
Nom du candidat (personne VISÉE PAR LA CANDIDATURE) :

<p>Eligibility Criteria</p> <p>Nominees are eligible for appointment if they are:</p> <ul style="list-style-type: none"> Residents of the Northwest Territories for at least six months immediately preceding August 1, 2022; A Canadian citizen or permanent resident as defined by the <i>Immigration and Refugee Protection Act</i>; At least 19 years of age; Knowledgeable regarding the purpose, roles and responsibilities of the Chair of the Leadership Council as the Board of Management under the Hospital Insurance and Health and Social Services Act; Experienced with a proven track record for financial and strategic management, and leadership skills for effective corporate governance; Available for and committed to full participation as the Chair; A role model for healthy living; Prepared to sign a statement of ethics and confidentiality related to their duties; Able to demonstrate that they are not in a position of conflict with respect to their role as the Chair; Understands NWT and Canadian contexts for planning, organization and delivery of health and social services; Has high ethical standards; An understanding that ultimate accountability is to the Minister of Health and Social Services; and The willingness to accept the obligations and constraints of being a Chair of the Leadership Council. 	<p>Critères d'admissibilité</p> <p>Un candidat est admissible à la fonction de président du Conseil de leadership s'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> est résident des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins six mois à partir du 1^{er} août 2022; est considéré comme citoyen canadien ou résident permanent en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>; est âgé d'au moins 19 ans; a connaissance de la mission, des fonctions et des responsabilités liées à la présidence du Conseil de leadership, en tant que conseil d'administration en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux</i>; possède une expérience avérée en gestion financière et stratégique et des compétences en leadership afin d'assurer efficacement la gouvernance du Conseil; s'engage à participer pleinement aux activités du conseil; est un modèle de vie saine; est prêt à signer une déclaration en matière d'éthique et de confidentialité; peut démontrer qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts par rapport à son rôle au sein du conseil; comprend les implications qu'ont les contextes ténis et canadien sur la planification, l'organisation et la prestation des services de santé et des services sociaux; possède des normes éthiques élevées; comprend qu'il doit rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux; et est prêt à accepter les obligations et les contraintes associées au fait d'être à la tête du Conseil de leadership.
--	--

